

COMMUNICATION No. 49

Annule et remplace la Communication No. 44

OBJET: GESTION DES SESSIONS DE TESTS ET EVENEMENTS MULTIPLES

DISCIPLINE(S): Toutes

DESTINATAIRE(S): CFOA, CNOA, CROA

PARUTION: 03/09/2023

Il a pu être constaté des pratiques différentes concernant l'enregistrement d'évènements multiples dans Agora qui conduisent à l'attribution de nombreux points d'expérience et statut, permettant ainsi aux officiels convoqués d'atteindre leurs quotas annuels sans avoir réalisé une activité réellement conséquente. Ces évènements multiples accroissent artificiellement les statistiques d'activité que la CFOA fournit à la FFSG, ce qui met en jeu la fiabilité de notre suivi.

Afin d'uniformiser les pratiques, et d'assurer un traitement égalitaire de tous les officiels d'arbitrage amenés à intervenir lors de ces évènements, les principes d'organisation et d'enregistrement décrits dans la présente communication doivent désormais être appliqués strictement par tous les correspondants, régionaux et nationaux, des officiels et pour toutes les disciplines concernées. Ces principes s'appliquent rétroactivement au 1er juillet 2022, début de la saison en cours, et les enregistrements superfétatoires seront supprimés. Les CROA ou CNOA auteurs de ces enregistrements seront avisés de la mesure, à charge pour eux d'informer les officiels concernés de la réduction du nombre de points attribués.

1- Session de tests organisée concomitamment à une compétition avec un seul jury

La session de tests est organisée avant ou après la compétition ou s'insère entre les épreuves de cette compétition. Elle se déroule sur le même lieu que la compétition ou dans une ville de la même agglomération. Le jury de la session de tests est exactement le même que celui de la compétition.

La totalité de l'évènement sera créée sous l'appellation « compétition régionale/nationale ». L'évènement « session de tests » ne devra pas figurer dans AGORA, le temps d'activité pour cette session étant alors intégré au Zébulon de la compétition. Les officiels convoqués pour la compétition se verront attribuer les PE/PS correspondants à l'évènement unique « compétition » et percevront les indemnités pour la totalité de leur activité, dans la limite de huit heures par jour.

2- Session de tests organisée concomitamment à une compétition avec d'autres officiels. La session de tests est organisée avant ou après la compétition ou s'insère entre les épreuves de cette compétition. Elle se déroule sur le même lieu que la compétition ou dans une ville de la même agglomération. Le jury de la session de tests comprend des officiels qui ne sont convoqués que pour cette session et n'officient pas sur la compétition.

Les deux évènements « compétition régionale/nationale » et « session de tests » seront créés dans AGORA. Les officiels qui interviennent à la fois dans le jury de la compétition et dans le jury de la session de tests ne devront être convoqués qu'une seule fois pour la compétition. Ils ne figureront donc pas dans la liste des officiels convoqués pour la session de tests. Les officiels qui font uniquement partie du jury de la session de tests seront les seuls à figurer dans la liste des OA convoqués pour cet évènement.

Le Zébulon de la compétition comprendra le temps d'arbitrage de la compétition et celui de la session de tests pour les officiels qui participent aux deux jurys. Le Zébulon de la session de tests n'indiquera que le temps d'arbitrage des officiels convoqués uniquement pour cette session.



COMMUNICATION No. 49

Annule et remplace la Communication No. 44

3- Session de tests organisée sur des dates multiples

Des passages de tests sont organisés par un même club sur plusieurs jours d'affilée, ou plusieurs week-ends d'affilée ou selon une programmation qui tient compte des heures de alace disponibles. Le jury peut être le même pour toutes les dates ou varier selon les jours.

Il est considéré que les différentes dates de passage constituent une seule et même session de tests dès lors qu'elles sont comprises dans un délai de trente (30) jours à compter de la première date. L'enregistrement de la session unique dans AGORA doit mentionner les différentes dates retenues par l'organisateur. Tous les officiels intervenants sur tout ou partie des dates devront être convoqués pour cette session unique. Le Zébulon de la session de tests devra reprendre toutes les dates retenues et indiquera l'activité réelle de chaque officiel convoqué. L'évènement sera clos dans AGORA après la dernière date et les indemnités pourront alors être versées par l'organisateur à l'ensemble des officiels. Les frais de déplacement seront dus pour chaque date et les officiels pourront se faire rembourser après chaque déplacement sans attendre la fin de la session de tests. Chaque officiel se verra attribué un (1) PE/PS quel que soit le nombre de ses déplacements.

Une nouvelle session de tests ne pourra être créée, pour le même club et dans la même discipline, qu'à l'expiration du délai de trente jours.

4- Plusieurs compétitions organisées le même week-end sur un seul site

Plusieurs compétitions peuvent être organisées le même week-end sur un seul site, et ne nécessitant en général qu'un seul jury, officiant sur les deux évènements l'un après l'autre. Ces deux compétitions ne constituent alors qu'une seule activité globale pour les officiels intervenants. Les deux compétitions ne constitueront donc qu'un seul enregistrement dans Agora (XXXX et YYYYY) et les officiels seront convoqués pour les deux évènements, qu'ils officient sur un seul ou sur les deux. Le détail de leur activité se fera ensuite dans le fichier Zébulon. Les points statut et points d'expérience ne seront attribués qu'une seule fois à chacun pour l'ensemble des évènements.

5- Compétition organisée sur des dates multiples

Lorsqu'une compétition est organisée sur deux périodes de temps différentes (deux samedis successifs par exemple), elle ne constitue qu'un seul évènement et ne fera l'objet que d'un seul enregistrement dans Agora. Le jury comportera l'ensemble des officiels intervenants sur ces différentes journées, que ces officiels soient présents sur l'ensemble des journées ou sur une partie seulement. Le détail de leur activité sera précisé dans le fichier Zébulon de la compétition. Les points statut et points d'expérience ne seront attribués qu'une seule fois à chacun pour l'ensemble des journées.

Anthony LEROY

Président de la CFOA

Ronald BEAU Secrétaire de la CFOA